



## 19<sup>ème</sup> édition « Foulées Moissonnaises »

**Dimanche 06 février 2022**

### RÈGLEMENT

#### 1- Les épreuves et inscriptions:

Elles sont ouvertes à tous les coureurs licenciés et non licenciés :

- la course 14 kms pour ceux de la catégorie cadet (2005-2006) à V5.
- la course 5 kms pour ceux de la catégorie minime (2007-2008) à V5.
- La course enfants (4 à 14 ans avec trois distances 200 m, 1,2 km et 2,2 km). Pour cette course les inscriptions ne se feront pas en ligne mais auprès de :

POUTRELLE David / CSMS

0664188529 / csms.mms78270@gmail.com

**LES INSCRIPTIONS SE FONT UNIQUEMENT PAR INTERNET**

**Clôture des inscriptions en ligne le 03 Février 2022, 18h.**

Seuls les dossiers complets valideront les inscriptions en ligne.

#### 2- Tarifs:

##### 2.1.1. Course de 14 kms

- Le montant des frais de participation est de 15,00 € par coureur (dont 1,50 € de frais de transaction). L'inscription sur place le jour de l'épreuve est possible dans la limite des dossards disponibles. Dans ce cas, les frais de participation s'élèvent à 20,00 €.
- En cas d'annulation par l'organisation, les coureurs sont remboursés du montant de l'inscription hors frais de transaction.

##### 2.1.2. Course de 5 kms

- Le montant des frais de participation est de 10,00 € par coureur (dont 1,50 € de frais de transaction). L'inscription sur place le jour de l'épreuve est possible dans la limite des dossards disponibles. Dans ce cas, les frais de participation s'élèvent à 15,00 €.

En cas d'annulation par l'organisation, les coureurs sont remboursés du montant de l'inscription hors frais de transaction.

L'inscription est définitive à la réception du formulaire et du paiement.

### **3- Conditions de participation :**

3.1. Pour les licenciés FFA : fournir la licence en cours (téléchargement sur la plateforme en ligne)

3.2. Pour les licenciés FFCO, FFPM, et FFTRI : fournir la copie de la licence en cours.

3.3. Pour les autres cas : le certificat médical doit être téléchargé avec les 2 mentions obligatoires :

- LA NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME EN COMPETITION OU LA COURSE A PIED EN COMPETITION.
- CERTIFICAT DATÉ DE MOINS D'UN AN À LA DATE DE LA COURSE.

Le Ministère chargé des Sports a précisé qu'il ressort tant des dispositions législatives que des débats parlementaires "que les déclarations sur l'honneur ne peuvent être acceptées par les organisateurs à la place des certificats médicaux"

Des contrôles inopinés peuvent être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

**4-** Le départ sera donné en deux fois :

- Pour la course de 14 kms les femmes et les hommes partiront ensemble à 9h30.
- Pour la course de 5 kms les femmes et les hommes partiront ensemble à 9h40.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité.

**5-** Les dossards sont à retirer sur place, sur présentation d'une licence (ou d'un certificat médical pour les non licenciés) le dimanche 06 février 2022 entre 7h30 et 9h00 exclusivement.

**6-** Un point de ravitaillement est situé à l'arrivée (prescriptions covid) .

**7-** La sécurité routière est assurée par des signaleurs sur les deux traversées incluses dans le parcours. Une signalisation en amont et en aval sera mise en place pour garantir, lors de ces traversées, la sécurité des participants. Des signaleurs seront également positionnés aux différents carrefours de Moisson.

**8-** Un service médical est prévu pour assurer la sécurité des participants. Il est constitué d'un poste de secours et de secouristes. Des secouristes supplémentaires en VTT pourront intervenir sur les parties du parcours inaccessibles pour un véhicule à moteur.

**9-** Le service médical peut décider de la mise hors course d'un concurrent s'il le juge nécessaire. Cette décision est sans appel. Cette mise « hors course » n'entraîne aucun remboursement, même partiel, du droit de course.

**10-** Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

**11-** Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par leur assurance individuelle accident liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

**12-** Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé.

**13-** Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

**14-** Récompenses : Récompenses au temps des 3 premiers hommes, 3 premières femmes de chaque course (5 et 14 km).

**15-** Les bicyclettes, engins à roulettes, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours en accompagnement des coureurs hormis ceux de l'organisation.

**16-** Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance totale annoncée par l'organisateur.

**17-** La manifestation ayant lieu sur un site classé « Reserve naturel Régionale », il est important de suivre les indications suivantes : De ne pas chercher à approcher les oiseaux

**18-** ne pas faire entrer de chien sur le site, même tenus en laisse, ils sont interdits.

**19-** ne pas effectuer de prélèvements de faune et/ou de flore.

**20-** ne pas laisser de déchets sur place, les ramener avec soi.

**21-** Tout participant accepte la diffusion des images prises lors de la course

# Protocole sanitaires foulées Moissonaises 2022

## MESURES GÉNÉRALES - GRANDS PRINCIPES D'ORGANISATION

- Toute personne devra porter un masque dans toute enceinte close.
- Lors des moments clés de départ et d'arrivée des courses le masque doit être porté.
- Mise en place de circuits à sens unique en vue d'éviter les trafics non maîtrisés.
- Organisation des flux en vue d'éviter les rassemblements.
- Limitation ou adaptation des services proposés aux coureurs et publics.
- Mise en place de signalétiques pédagogiques rappelant les bons comportements.
- Sensibilisation des bénévoles au respect des règles sanitaires.
- Désinfection régulière des espaces utilisés.

Ces engagements s'adressent non seulement aux participants ainsi qu'au public, mais aussi à tous les acteurs qui prennent part à l'évènement : membres de l'organisation, salariés, bénévoles, prestataires, partenaires, médias, ...

Dans l'optique d'obtenir l'adhésion de tous, une charte d'engagement\* devra être signée, rappelant ce à quoi chacun s'engage dans le cadre d'une organisation raisonnée des évènements et du respect de la santé et la sécurité générale, selon les recommandations des autorités.

La signature de la charte, prioritairement électronique ou manuscrite à défaut, permettra de s'assurer de la bonne compréhension et de l'acceptation de ce risque sanitaire notamment par les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

\*Chartes d'engagement proposées en annexe (organisateur et pratiquant)

Cette charte sera intégrée dans la règlementation d'inscription afin de s'assurer de l'acceptation de chaque participant ou lors de la préparation de la manifestation pour les bénévoles

Le protocole sanitaire sera alors intégré dans les pièces que le pratiquant devra lire en ligne

Un référent coordinateur de plan Covid-19 sur la course sera désigné.

## **AVANT L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT**

Les risques sanitaires seront évalués avant la décision d'organisation de la course.

- Réévaluation régulière (toutes les semaines) des risques pendant la phase de planification de l'évènement.
- Mise à jour immédiatement avant la transition vers la phase opérationnelle (évolution épidémique rapide possible).

- Se référer aux derniers conseils techniques et rapports de situation épidémiologique (site internet Santé publique France, ARS, Préfecture).

Le nombre de coureurs sera dimensionné selon la jauge gouvernementale en vigueur.

Les coureurs ayant présenté la Covid- 19 devront consulter un médecin préalablement à leur inscription à la course pour savoir si la pratique des efforts intenses et de la course en compétition est possible.

## INSCRIPTIONS ET REMISE DES DOSSARDS

-Inscription prioritairement en ligne en amont des évènements

- Collecte et vérification des justificatifs médicaux en amont de la remise des dossards en version digitale.

Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

- Organisation et propositions de créneaux horaires pour le retrait des dossards les **vendredi, samedi et dimanche** afin de diminuer l'affluence

- Adaptation du site retenu avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour la récupération des dossards

Le port du masque sera exigé tout au long de la procédure de retrait.

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour tous à l'entrée

-Flux régulés 1m de distanciation physique entre chaque personne).

- Marquage au sol des files d'attente.

- Installation des bénévoles à des postes de travail séparés et port du masque et/ou visière pour chacun d'eux.

Les procédures du retrait des dossards seront expliquées aux coureurs en amont via réseaux sociaux et newsletters + informations pratiques sur le site internet de l'événement.

## ZONE DÉPART

le port du masque sera exigé jusqu'au moment du départ. Il pourra ensuite être retiré et devra être gardé sur soi pendant la course.

## LES RAVITAILLEMENTS

- suppression des ravitaillements et course en autosuffisance complète et remise d'un sac de ravitaillement à l'arrivée afin de limiter les contacts

Les coureurs devront être équipés d'un contenant (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet ...).

## ZONE DE COURSE

- Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible. Il est conseillé d'utiliser toute la largeur de la chaussée.

- Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis à jeter dans les containers prévus à cet effet.

## ZONE D'ARRIVÉE

> Zone interdite aux non-participants, pas de public (ou dans le respect des règles de distanciation préconisées par les autorités).

Le port du masque sera exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de zone d'arrivée.

Un stock de masques chirurgicaux sera prévu à l'arrivée pour les éventuelles pertes de masques sur le parcours (estimation d'au moins à 2 % de l'effectif des coureurs).

> Mise en place d'un parcours à sens unique permettant la gestion d'un flux unique et raisonné imposant au coureur ayant terminé sa course de poursuivre son chemin pour récupérer sa médaille, goodies, ravitaillement, consigne ... dont les distributions seront assurées par des bénévoles équipés de masque

- Mise en place de zones de récupération dédiées aux coureurs « éprouvés » en lien avec les équipes médicales.

La consultation des résultats se fera en ligne ou par envoi de sms ou mails et diffusion sur les pages internet de l'organisme d'inscription et le site internet et réseau social de l'île de loisirs

Remise des prix limitée aux 3 premiers de chaque course ( 3 premiers hommes, femmes, de chaque course) et ce sans podium officiel afin de s'assurer des distances

## ZONES MÉDICALES

L'accueil médical se fera à l'extérieur au niveau du camion de secours croix blanche

> Coordination préalable avec les structures sanitaires locales sur les procédures d'éventuelles évacuations vers les établissements hospitaliers des patients Covid-19 et non Covid-19.(les pompiers sont informés de la manifestation)

- Dimensionnement habituel de l'effectif médical en essayant d'avoir des espaces de travail plus grands autorisant la distanciation physique.

- sens de circulation et d'un guichet d'accueil et d'orientation où doit être dispensé un masque chirurgical à tout entrant dans la zone et où une friction des mains au gel hydroalcoolique doit se faire.

- Utilisation permanente des équipements de protection individuelle adaptés pour tous les professionnels médicaux et paramédicaux des zones médicales.

-Pas de soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgent.

## APRÈS COURSE

- Nettoyage et désinfection du site par des agents de nettoyage équipés de protections adéquates, selon un programme de nettoyage élaboré au préalable répertoriant les lieux, surface et équipement à traiter.

- Circuit de collecte et de traitement des masques usagers et autres déchets à organiser.

- Cellule de veille Covid-19 identifiée à l'accueil de l'île de loisirs pendant 14 jours post-course.

- le référent Covid-19 devra être prévenu après course en cas de déclaration de maladie (formulé dans les infos pré-course).

Si cas de covid observé, le service des secouristes de la croix blanche se chargeront du relai avec les pompiers

- Suggérer le téléchargement et l'utilisation de l'application « StopCovid » préalablement à la venue sur l'événement

## CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement.....**19<sup>ème</sup> édition des foulées Moissonaises**

..., je m'engage à :

- 1/** Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/** Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
  - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
  - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
  - Ne pas cracher au sol
  - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
  - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
  - Respecter et laisser les lieux publics propres
  - Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/** Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/** Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/** Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

**6/** Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

**7/** Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

**8/** Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

**9/** Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

**10/** Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Nom, prénom

Date et Signature

## CHARTE DU BÉNÉVOLE – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que bénévole de l'évènement .....

.....**19<sup>ème</sup> édition des foulées Moissonaises** .....

, je m'engage à :

**1/** Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

**2/** Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires

**3/** Ne pas entrer physiquement au contact avec les participants et d'autres bénévoles.

**4/** Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

**5/** Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

**6/** Renoncer à ma participation en tant que bénévole si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

**7/** Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

**8/** Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

Nom, prénom

Date et Signature